



Commune de Grolley

# CONSEIL GENERAL

## Procès-verbal 9/2024 de la séance ordinaire

du 26 septembre 2024 à 19h00  
à l'Auberge de la Gare

---

Présidence : Mme Valentine Mottas, Présidente

Présences : 24/30 membres du Conseil général

Grolley intergénérationnel : M. Jean-Marc Jaquet

Pro Grolley : Mme Christelle Ambrosini, M. Patrick Blanc, M. François-Michaël Bovet, M. Nicolas Buchs, M. Jean-Jacques Collaud, Mme Magdalena Dafflon, M. Alain Genilloud, M. William Grossrieder, M. Claude-Michel Nein, M. Louis Pittet, M. Olivier Rossy, M. Hubert Sciboz, M. Jérémy Singy

Ensemble pour Grolley : Mme Marlyse Corminboeuf, M. Christian Ducotterd, M. Roland Gisler, Mme Corinne Mayer, M. Ludovic Ritz, Mme Chantal Savary

Grolley pour tou.te.s : M. Gwendal Gaillard, Mme Liliane Minder, Mme Valentine Mottas, M. Benoît Schaller-Mottas

5/7 membres du Conseil communal

M. Christophe Prétet, Mme Birgit Bronner, M. Gianmarco Ferri, M. Guillaume Rohrbasser, M. Valentin Sapin

Mme Priska Thoutberger, Secrétaire

Excusé : Ensemble pour Grolley : M. Claude-François Brülhart, M. Marc Brülhart

Pro Grolley : M. Claude Gavillet, M. Romain Kolly, Mme Nathalie Robyr-Cuennet, M. Pierre Schuwey

Secrétariat : Mme Claudine Joye, tenue du Procès-verbal

---

### 1. Ouverture de la séance

---

A 19h03, **Mme Valentine Mottas** ouvre la séance ordinaire et salue les membres du Conseil général ainsi que ceux du Conseil communal, de l'administration, la presse et le public présent.

**Mme Valentine Mottas** demande aux scrutateurs de bien vouloir faire le décompte des conseillers généraux présents.

Elle excuse :

Pour le Conseil général : M. Claude-François Brülhart, M. Marc Brülhart, M. Claude Gavillet, M. Romain Kolly, Mme Nathalie Robyr-Cuennet et M. Pierre Schuwey

Pour le Conseil communal : M. David Buchs, Vice-Syndic et M. Nicolas Robyr

**Mme Valentine Mottas** informe que 23 membres du Conseil général ont été dénombrés par les scrutateurs. Le quorum étant atteint, le Conseil général peut donc valablement siéger.

Selon l'article 46 du RCGG, elle rappelle que les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Toujours dans ce même but, elle rappelle aux membres du Conseil général de remettre au secrétariat les textes des interventions.

La séance a été convoquée conformément à l'article 34 RCGG, par lettre et par messagerie électronique adressées à tous les membres. La population a été informée par tout-ménage. Toute la documentation est disponible sur le site de la commune.

#### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 – approbation
3. Création d'une nouvelle hydrante pour les futurs immeubles du Champ des Entes et d'un bouclage au chemin de la Grotte – demande de crédit d'investissement de CHF 125'000 (M36\_2021-2026)
4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) (M37\_2021-2026)
5. Informations du Conseil communal
6. Organe de révision des comptes pour 2024 – désignation (M38\_2021-2026)
7. Instruments parlementaires
  - 7.1. Rapport du Conseil communal au postulat PO12\_2021-2026 pour la création d'une commission du développement durable
8. Divers

**Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé.**

#### Informations de la présidence

- Le Conseil général est réuni ce soir, pour sa dernière séance ordinaire du conseil général de Grolley.  
En effet, dès janvier 2025 et l'entrée en vigueur de la fusion qui a été largement acceptée par la population des villages de Grolley et Ponthaux au début de cette année, ce sera le Conseil général de Grolley-Ponthaux qui siègera.  
Aux 30 membres actuels du Conseil Général s'ajouteront 12 membres en provenance du cercle électoral de Ponthaux. Le nouveau conseil sera constitué lors de la séance déjà annoncée du 21 janvier 2025.  
Conformément au RCGG, une séance préparatoire regroupant un représentant de chaque liste et le doyen d'âge sera convoquée par la secrétaire communale avant la séance constitutive.
- Les dates prochaines séances suivantes sont à réserver :
  - **21 janvier 2025, séance constitutive**
  - **18 mars 2025, budget 2025**
  - **27 mai 2025, comptes 2024**
- Le maintien des mains levées est demandé jusqu'à ce que les scrutateurs aient terminé de compter

- Les nouveaux instruments parlementaires doivent être annoncés dans le point des divers et à transmettre à la secrétaire
- Toute question, même les questions transmises préalablement par écrit, doivent être posées par oral en séance du Conseil général de manière à être consignées, ainsi que la réponse, dans le procès-verbal
- Les listes de présences aux commissions et aux séances préparatoires des groupes seront à remettre **jusqu'au 10 décembre 2024** au secrétariat pour le paiement des indemnités. Ces listes doivent être signées et la durée de la séance mentionnée
- Invitation à l'agape organisée après la séance

---

## 2. Procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 - approbation

---

Le procès-verbal n'est pas lu, il a été publié sur le site internet et reçu avec la convocation.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2024 **est soumis au vote du Conseil général qui l'approuve à l'unanimité.**

**M. François-Michaël Bovet** arrive en séance à 19h08.

---

## 3. Création d'une nouvelle hydrante pour les futurs immeubles du Champ des Entes et d'un bouclage au chemin de la Grotte. – demande de crédit d'investissement de CHF 125'000 (M36\_2021-2026)

---



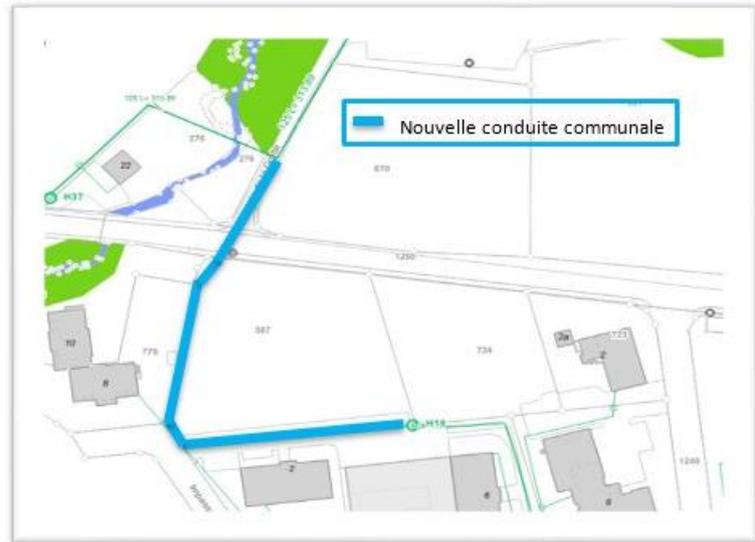
**Mme Valentine Mottas** donne la parole à M. Guillaume Rohrbasser pour la présentation du projet.

**M. Guillaume Rohrbasser :** « Comme Mme la Présidente l'a cité dans son introduction, cette une soirée de dernière, comme vous le savez tous. C'est une dernière pour moi également étant donné que je quitte le Conseil communal en raison de la fusion. Donc, c'est la dernière fois que je vais vous demander de l'argent, comme cadeau. J'aurais aimé finir sur quelque chose d'un peu plus sexy que les tuyaux. On a un beau projet sous le coude, mais malheureusement, on n'a pas réussi à clôturer donc ça sera mon successeur qui aura la noble tâche d'y répondre.

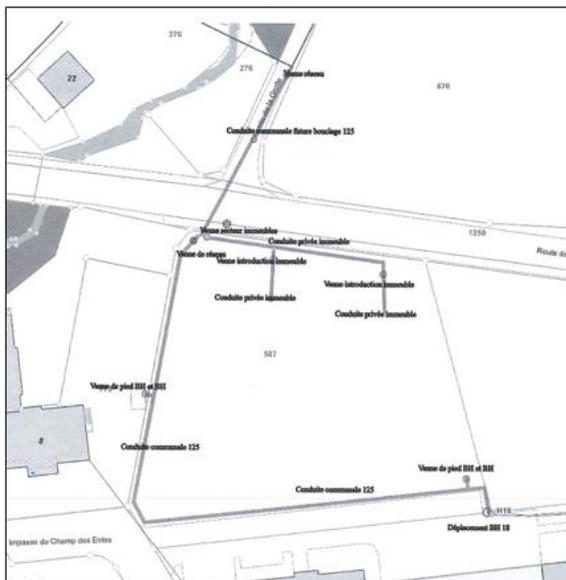
Alors, comme dernier crédit, il s'agit d'un projet de construction qui se trouve au Champ des Entes, c'est la parcelle qui se trouve en bordure de la route cantonale. Vous avez tous vu, dernièrement, des gabarits érigés sur cette parcelle, avec 5 immeubles qui vont prendre place sur cette parcelle.

Lors des discussions avec les investisseurs, il a été notamment traité la question de l’approvisionnement en eau de ces immeubles. Dans tous les cas, entre le réseau communal et leurs immeubles, c’est à leur charge.

Mais, dans le cas présent, afin d’améliorer et surtout de couvrir la défense incendie de ces nouveaux bâtiments, s’est posé la question d’installer une nouvelle hydrante à peu près sur la gauche, c’est marqué en petit, mais en gros entre les nouveaux immeubles et les deux immeubles existants que vous voyez à l’ouest du plan.



**La défense incendie est du ressort communal donc c’est nous qui devons mettre en place ces hydrantes.**



Par la même occasion, on a une problématique de bras mort d’une conduite d’eau qui alimente actuellement le site de la STEP et de l’Edilité.

On s’est dit de faire d’une pierre deux coups :

- **poser cette hydrante**
- **réaliser un bouclage qui permet de réduire ce bras mort et de fiabiliser le réseau à terme en cas d’intervention**

Ça serait une excellente chose !

Donc, notre projet est finalement de relier deux endroits existants du réseau avec une hydrante entre deux pour assurer la défense incendie des nouveaux bâtiments ainsi que d’améliorer les existants.

Ce projet est intéressant pour nous dans le sens où on va profiter des fouilles qui vont se faire sur le chantier. Si on avait dû faire que pour nous, toutes les fouilles auraient été à notre charge. Là, dans le cas présent, le terrain sera ravagé, c’est le cas de le dire, on va creuser dans tous les sens donc on pourra profiter de ces travaux pour pouvoir poser une conduite à moindre coût.



<input type="checkbox"/> Travaux sanitaires	CHF 73'000
<input type="checkbox"/> Travaux génie civil	CHF 48'000
<input type="checkbox"/> Divers et imprévus	CHF 4'000
<input checked="" type="checkbox"/> Subvention ECAB	CHF 2'300

Quand on parle de coûts, voilà selon les offres et les estimations qu'on a établis, on a des coûts pour :

- la conduite et l'hydrante en elle-même de **CHF 73'000**,
- les travaux de génie **CHF 48'000**, c'est une participation dans des fouilles communes qui seront faites dans le cadre des immeubles. C'est là justement où on a une économie qui peut être réalisée par synergie.
- un petit divers et imprévu de **CHF 4'000**, parce que comme d'habitude, lorsque l'on creuse le sol, on tombe de temps en temps sur des surprises. J'espère qu'on n'en aura pas besoin
- on a mis quelque chose en vert là, ce n'est pas grand-chose, c'est **CHF 2'300**. L'ECAB donne une subvention de **CHF 2'300** pour installer. C'est un petit formulaire à remplir qui rapporte **CHF 2'300**. Ce n'est pas grand-chose mais ça vaut toujours la peine de faire.

Alors, ça ne vient pas en déduction de l'investissement, l'investissement prend en compte les dépenses et après ce sont des rétributions qui viennent par après.

Pour information, mais ce n'est pas à mettre dans la balance, le raccordement de toutes les parcelles au réseau d'eau potable communal, engendre pour les investisseurs une taxe de raccordement d'environ CHF 115'000. Ce n'est pas à mettre dans la balance, mais le fait de raccorder ces immeubles vient renflouer nos caisses en prévision des investissements qu'il y aura à faire à terme.

Actuellement, d'autres réserves sur l'eau potable, parce qu'aujourd'hui toutes les taxes et l'eau qui est vendue alimentent un compte indépendant des impôts. Une partie qui est utilisée pour couvrir les dépenses et le solde est attribué à la réserve. Cette réserve sert à couvrir l'amortissement et l'entretien du réseau selon les normes de comptabilité qui est de séparer la comptabilité du reste d'objets comptables.

**Mme Valentine Mottas** ouvre la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour et demande si une non entrée en matière ou d'un renvoi de ce point est demandé par le Conseil général. Comme ce n'est pas le cas, elle passe à la discussion de détail.

#### Le rapport de la commission financière

**M. Gwendal Gaillard** : « Le Conseil communal soumet par le message N° 36 la proposition de créer une nouvelle hydrante pour les futurs immeubles du Champ des Entes et d'un bouclage au chemin de la Grolley.

*Le coût total pour la réalisation de ces travaux s'élève à **CHF 125'000**. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, 1.25% sur 80 ans.*

*La commission financière a analysé cette demande de création d'une nouvelle hydrante et confirme que les finances communales permettent à la commune d'effectuer cet investissement. »*

#### Le rapport du Groupe Pro Grolley

**M. Patrick Blanc** : «*Concerant le message N° 36 du Conseil communal, le groupe Pro Grolley accepte le crédit d'investissement de CHF 125'000.00. Nous profitons de ce message pour féliciter le Conseil communal d'avoir profité de ces travaux pour la création du bouclage et de la synergie possible avec les travaux de construction des immeubles.*»

#### Le rapport du Groupe Ensemble pour Grolley

**M. Roland Gisler** : «*Le groupe Ensemble pour Grolley a analysé cette demande de crédit d'investissement et nous pensons que ces travaux sont nécessaires et apporteront une amélioration au réseau d'eau potable.*

*Nous espérons qu'une bonne coordination lors des travaux de construction des immeubles, comme précisé dans le message, permettra de réaliser des économies.*

*Le groupe Ensemble pour Grolley accepte ce crédit d'investissement de CHF 125'000.»*

#### Le rapport du Groupe Grolley pour tout-e-s

**Mme Liliane Minder** : «*Le groupe Grolley pour tous remercie le Conseil communal pour la précision des informations fournies, remercie la commission financière pour son travail d'analyse et soutient l'installation de la nouvelle hydrante et la mise en place du bouclage.*

La parole est donnée aux membres du Conseil général qui ne la prennent pas

**Mme Valentine Mottas** clôt la discussion de détail et passe au vote.

**La demande de crédit d'investissement pour la création d'une nouvelle hydrante pour les futurs immeubles du Champ des Entes et d'un bouclage au chemin de la Grotte de CHF 125'000 est acceptée à l'unanimité.**

---

#### **4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COAHL) (M37\_2021\_2026)**

---

**Mme Valentine Mottas** donne la parole au Conseil communal, M. Gianmarco Ferri, pour la présentation générale de la modification des statuts.

**M. Gianmarco Ferri** : «*Je suis là pour vous présenter à nouveau les modifications des statuts de l'Association du CO, que l'on avait déjà votées une fois mais qui malheureusement n'ont pas passées dans les autres législatifs communaux.*



L'Association des CO a décidé de présenter la modification des articles 16 et 30 de leurs statuts.

En laissant tomber la modification sur la clé de répartition des coûts de l'association qui reste inchangée.

ANCIEN TEXTE – ART. 16	NOUVEAU TEXTE – ART. 16
<p>Art. 16. Composition</p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>[...]</p> <p>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gubloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</p>	<p>Art. 16. Composition</p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et <b>d'onze</b> autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>[...]</p> <p>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gubloux, <b>Givisiez</b>, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</p>

A l'article 16, avec la construction d'un CO sur le territoire de Givisiez et selon les règles en vigueur, **la commune de Givisiez devient commune-siège** et a droit à un représentant au sein du Comité de direction.

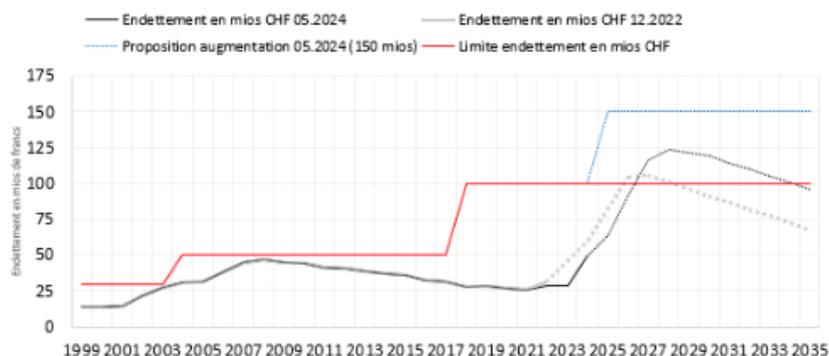
La modification de l'article 16 formalise cet état de fait.

ANCIEN TEXTE – ART. 39	NOUVEAU TEXTE – ART. 39
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p><sup>1</sup>Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p><sup>1</sup>Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de <b>150</b> millions de francs.</p>

A l'article 39, l'Association inscrit la nouvelle limite d'endettement de MCHF 150. C'est une limite d'endettement et pas une autorisation d'endettement.

Tous engagements financiers d'importance de l'Association :

- doivent être présentés et approuvés par l'assemblée de délégués des communes
- restent assujettis aux règles du référendum facultatif (pour des montants supérieurs à 5 millions) et obligatoire (pour des montants supérieurs à 10 millions) de manière complètement indépendante de la limite d'endettement dans les statuts



La raison de ces MCHF 150 c'est essentiellement qu'actuellement sous les statuts il y a MCH 100 de limite d'endettement on avait voté MCHF 125 et avec l'adaptation des coûts de construction du CO de Givisiez, la nécessité de réaliser rapidement des travaux d'assainissement et de transformation du CO

de Marly, et aux différents besoins prévus dans les prochaines années, l'Association estime que même les MCHF 125 ne seront pas suffisants.

Pour cette raison l'Association demande de rehausser la limite d'endettement non plus à MCHF 125 mais à MCHF 150.

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter les modifications statutaires proposées.

**Mme Valentine Mottas** ouvre la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour et demande si une non entrée en matière ou d'un renvoi de ce point est sollicité. Comme ce n'est pas le cas, elle passe à la discussion de détail.

#### Rapport de la commission financière

**M. Claude-Michel Nein** : « *Le Conseil communal propose au Conseil général de voter sur la modification des statuts de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français votée en Assemblée des délégués du 2 mai 2024.*

*La commission financière a analysé ces changements de statuts qui comprend trois points :*

- *la commune de Givisiez, qui aura un CO sur sa commune a droit à un représentant au sein du comité de direction, celui-ci passerait ainsi de 10 à 11 membres en plus des préfets de la Sarine et du Lac.*
- *des travaux au CO de Marly et la construction du CO de Givisiez nécessitent l'augmentation de la limite d'endettement à CHF 150 millions, actuellement celle-ci se situe à CHF 100 millions.*

*Les deux points ne peuvent pas être votés séparément.*

*La commission financière est d'avis que les finances de la Commune de Grolley supportent ces changements de statuts. »*

#### Rapport du Groupe Grolley pour tout·e·s

**Mme Liliane Minder** : « *Le Groupe Grolley pour tous a pris acte de la nécessité d'augmenter la limite d'endettement à CHF 150 millions et approuve à nouveau la modification des statuts de l'association du COSAHL. »*

#### Rapport du Groupe Pro Grolley

**M. Alain Genilloud** : « *Le groupe Pro Grolley a étudié le message N° 37 concernant la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Le groupe Pro Grolley se rallie à l'avis du Conseil communal et soutient la proposition de modification des statuts. »*

#### Rapport du Groupe Ensemble pour Grolley

**Mme Corine Mayer** : « *Le Groupe Ensemble pour Grolley a pris note du message du Conseil communal portant sur la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)*

*Conscients, de la progression démographique, il nous paraît évident d'adapter les statuts, forcément en augmentant un·e représentant·e au sein du Comité de direction puisque Givisiez fait partie de la commune siège et de ce fait en augmentant également la limite d'endettement à CHF 150 millions.*

*L'éducation passe aussi par la formation et il est de notre devoir d'assurer des conditions d'enseignement adéquat. Nous vous invitons donc à approuver cette modification. »*

## La parole est donnée aux membres du Conseil

**M. Christian Ducotterd** : « J'ai juste une question, quel est l'endettement actuel de l'Association, dans le tableau, je n'ai pas tout compris. »

**M. Gianmarco Ferri** : « Aujourd'hui, si on prend 2024, on est dans les alentours de CHF 70 millions. Je n'ai pas les chiffres exacts mais dans le graphique, l'endettement est noir, et les petits points, c'est la prévision d'endettement. »

**M. Nein** : « Moi, j'ai le chiffre, au 31.12.2023 c'est CHF 28'895'227 »

**Mme Valentine Mottas** clôt la discussion de détail et passe au vote.

**La modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est acceptée à l'unanimité.**

---

## 5. Informations du Conseil communal

---

### ➤ **Projet de caserne de pompiers à Grolley**

**M. Valentin Sapin** : « Au chapitre des informations du Conseil communal, je tenais à vous renseigner sur le projet de caserne de pompiers à Grolley.

Vous savez peut-être que la caserne actuelle n'est plus à certaines normes, aux normes de l'ECAB, telles que les normes sur les places et les besoins en véhicules. Elle nécessite donc un agrandissement ou des modifications assez importantes.

C'est donc dans ce contexte là qu'on a été approché par le RSS, c'est le Réseau Santé Sarine. C'est eux qui ont entrepris un nouveau lead concernant les pompiers.

Lors d'une séance, le RSS nous a proposé ou plutôt suggéré, une construction d'une nouvelle caserne de pompiers à Grolley.

Actuellement, il n'y a rien de très officiel ou concret, mais disons qu'il a tout de suite un intérêt qui s'est porté dans la région du Martzé. Vous voyez une grande place vierge entre Probatech et la Halle Ansermot qui se construit.

On ne sait pas plus pour l'instant, mais toujours est-il que le RSS s'est montré très ouvert et aussi pour nos citoyens, pour nous respectivement, ils ont suggéré de construire, de prévoir une salle à l'étage qui pourrait faire office d'une salle de Conseil général. Donc, à ce stade-là, ils sont encore ouverts à la discussion. C'est important de le relever.

Maintenant, quelle forme prendra ce projet-là ? Et bien ! On ne sait pas encore. Est-ce que ce sera une DDP ? Est-ce que ce sera une vente ? Pour l'instant, nous ne sommes pas encore là, mais disons que le Conseil communal est favorable à poursuivre les discussions dans ce sens.

Il y aura une communication officielle qui sera faite, probablement en fin d'année. Pour l'instant, il y a toujours des pourparlers en cours. Si vous êtes plus intéressés que cela, je vous recommande de prendre contact avec M. Xavier Collaud, Commandant de compagnie, qui lui pourra vous donner les informations nécessaires si besoin.

Voilà donc, affaire à suivre ! »

### ➤ **Cercle scolaire Grolley-Ponthaux**

**M. Gianmarco Ferri** : « Depuis plusieurs mois, et en collaboration avec la Directrice d'établissement, on analyse et on étudie différents scénarios pour élaborer les contours du futur cercle scolaire de la commune fusionnée Grolley-Ponthaux.

*Le but est d'offrir à nos élèves, les meilleures conditions pour leurs apprentissages et aussi les meilleures conditions socio-éducatives pour leur épanouissement, non seulement comme élèves mais aussi comme les futurs jeunes adultes de notre nouvelle commune.*

*Après des analyses approfondies de plusieurs scénarios qui ont notamment tenu compte de la croissance démographique, des besoins éducatifs et des contraintes en matière d'infrastructures, on a décidé de concentrer l'enseignement général sur le site de Grolley et d'installer l'ensemble des activités créatrices (ACT/ACM) et l'école maternelle de la Montgolfière dans le bâtiment scolaire de Ponthaux.*

*En plus, nous allons également pouvoir utiliser une partie des locaux disponibles à Ponthaux pour créer un espace dédié à l'AES, augmentant ainsi nos capacités communales dans ce domaine d'environ 20 places.*

*Au-delà des avantages pédagogiques évidents, cette configuration permettra aussi de minimiser le nombre d'enfants à déplacer entre les deux sites. Certains détails sont encore à définir et nous allons y travailler d'arrache-pied ces prochains mois. Nous vous tiendrons informés.*

*À ce propos, tous les citoyens de la commune fusionnée recevront très rapidement un tout-ménage d'information sur ce sujet, et une séance d'information spécifique pour les parents sera organisée au printemps 2025 afin de préparer la rentrée scolaire 2025-2026. »*

#### ➤ **Projet école – Concours d'architecture – rappel du calendrier.**

**M. Christophe Prétet, Syndic :** « *Dans le cadre du concours d'architecture pour les infrastructures scolaires, les candidats avaient jusqu'au 20 septembre pour rendre leur projet. Aux dernières nouvelles, il y a 26 bureaux qui ont rendus des projets.*

*Dans un premier temps, l'aspect technique des projets sera contrôlé par le bureau ACAchitect. Il y aura aussi un contrôle des projets d'un point de vue financier pour voir la cohérence du projet et de l'estimation.*

*Le jury, composé de 17 membres, se rencontra le 10,11,30 et 31 octobre afin d'évaluer les projets. L'annonce des résultats du concours aura lieu au mois de novembre 2024 et le vernissage le 27 novembre 2024 à 18h00 dans cette salle. Une exposition publique est également prévue du 28 novembre au 8 décembre 2024.*

*Le planning intentionnel pour la suite du projet est :*

- **Janvier 2025** Votation du crédit d'études et devis estimatif à +/- 20 % sur la base de l'analyse du concours
- **Février-décembre 2025** Avant-projet yc la demande préalable
- **Janvier-Juin 2026** Projet définitif et devis général +/- 10%
- **Février-mars 2026** Votation du crédit de construction
- **Mai 2026** Demande d'autorisation de construire
- **Été-hiver 2026** Appel d'offres aux entreprises
- **Mars 2027** Début du chantier
- **Été 2028** Mise en service »

#### ➤ **Association régionale de la Sarine (ARS)**

**M. Christophe Prétet, Syndic :** « *Le 18 septembre 2024, l'Association régionale de la Sarine (ARS) a adressé une lettre aux exécutifs des communes du district de la Sarine pour faire le point sur l'avancement des travaux et les projets futurs.*

*Depuis sa création en 2022, l'ARS travaille sur l'élaboration du premier plan directeur régional de la Sarine (PDR-Sarine), visant à orienter le développement du district pour les 10 à 15 prochaines années.*

**Trois axes de travail principaux ont été identifiés et sont en cours de réalisation :**

**1. Tourisme**

*L'ARS prendra officiellement la responsabilité de cette tâche dès le 1er janvier 2025 et une stratégie touristique régionale a été élaborée, accompagnée de mesures concrètes pour promouvoir le district.*

**2. Aménagement du territoire**

*L'aménagement du territoire reste une priorité, avec l'adoption prochaine du plan directeur régional. Il est également envisagé que l'ARS assume les projets d'agglomération et prenne en charge les aspects liés aux transports publics régionaux. Une réponse à cette proposition est attendue d'ici la fin de l'année 2024.*

**3. Développement économique**

*L'ARS travaille à la mise en place d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités économiques, qui est étroitement liée à l'aménagement du territoire. Les résultats de cette réflexion sont attendus en 2025, avec une mise en œuvre progressive à partir de 2026.*

*L'implémentation durable des trois domaines précités nécessite une adaptation des statuts de l'association que le Comité directeur entend soumettre en un bloc à l'Assemblée des délégué-e-s durant le premier semestre 2025. Les adaptations prévues porteront sur les tâches, les structures organisationnelles ainsi que sur les aspects financiers. Ces adaptations permettront à l'ARS de mieux répondre aux attentes des communes et de garantir une gestion régionale efficace.*

*Une présentation détaillée de ces projets a été faite lors de la réunion des syndicats qui a eu lieu le 25 septembre 2024 à Treyvaux. »*

➤ **Remerciement**

**M. Christophe Prétet, Syndic :** *« Pour cette dernière séance du Conseil général de Grolley avant la fusion, il me reste à vous remercier pour les échanges et la collaboration, à remercier mes collègues du Conseil communal pour leur travail et la bonne entente et remercier également et tout particulièrement un membre du conseil communal pour qui c'est la dernière séance.*

*Cher Guillaume,*

*Après huit années à siéger au sein du Conseil communal, il me semble important de t'exprimer toute la gratitude de nous tous tes collègues de l'exécutif pour ton engagement et ton dévouement au service de notre commune.*

*Tu as su aborder avec compétence et persévérance des dossiers particulièrement délicats, tels que ceux relatifs aux routes et aux réseaux d'eau potable, d'eau claire et d'eaux usées.*

*Ton travail sur ces sujets essentiels a été précieux pour le bon développement de notre collectivité. Ton approche sur les dossiers est toujours intéressante et dans la recherche de compromis ce qui est important à ce poste.*

*Au nom du Conseil communal, je te souhaite beaucoup de succès dans tes projets futurs et épanouissement dans tout ce que tu entreprendras.*

*Et qui sait, peut-être auras-tu l'envie, plus tard, de présenter à nouveau ta candidature lors d'une prochaine élection ?*

*Cher Guillaume, je t'adresse encore une fois mes sincères remerciements pour ces années de collaboration et ta contribution inestimable à notre commune. »*

**M. Guillaume Rohrbasser est applaudi par l'assemblée.**

---

## 6. Organe de révision des comptes 2024 – désignation (M38\_2021\_2026)

---

**Mme Valentine Mottas** donne la parole à la commission financière pour la présentation de l'organe de révision des comptes.

### Rapport de la commission financière

**M. Hubert Sciboz:** « Par le présent message, la commission financière du Conseil Général de la commune de Grolley a l'honneur de vous soumettre le message portant sur la proposition du nouvel organe de révision pour les comptes 2024.

➤ **Fiduciaires contactées**

Seule, la Fiduciaire Core a été contactée pour la révision des comptes 2024

➤ **Agrément**

La fiduciaire Core dispose évidemment de l'agrément auprès de l'autorité de surveillance en matière de révision vu son engagement pour la révision des comptes de ces trois dernières années.

➤ **Présentation et prix**

La fiduciaire Core a révisé les comptes de la commune de Grolley durant les années 2021, 2022 et 2023.

Elle a montré par sa compétence une excellente analyse et révision des comptes de ces trois dernières années en corrélation avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.

La logique veut que cette fiduciaire qui connaît parfaitement la situation financière de notre commune soit mandatée comme organe de révision encore pour l'année 2024 avant la fusion effective avec la commune de Ponthaux.

L'offre qu'elle avait émise en avril 2024 reste valable aux mêmes conditions. C'est-à-dire un montant d'honoraires de CHF 9'151.70 (TVA comprise).

Le budget émis par la commune pour les honoraires de l'organe de révision en 2024 a été fixé à CHF 9'500.00. Donc le budget est respecté.

**La commission financière s'est prononcée à l'unanimité en faveur de Core fiduciaire Revicor SA vu l'expérience déjà apportée durant 3 années auprès des finances de notre commune et propose au Conseil Général de reconduire ce mandat pour l'année 2024. »**

### Rapport du Groupe Ensemble pour Grolley

**Mme Marlyse Corminboeuf :** « Le groupe Ensemble pour Grolley accepte la proposition de prendre la Fiduciaire Core comme organe de révision pour l'année 2024 »

### Rapport du Groupe Grolley pour tout·e·s

**M. Gwendal Gaillard :** « Le groupe Grolley pour tout·e·s remercie la commission financière et accepte la décision de la désignation de l'entreprise sélectionnée. »

### Rapport du Groupe Pro Grolley

**M. Hubert Sciboz :** « Le groupe Pro Grolley se rallie à la proposition de la commission financière de prolonger d'une année le contrat d'engagement de la Fiduciaire Core pour la révision des comptes de l'exercice 2024.

*En effet, l'offre de la fiduciaire respecte le montant budgété par la commune pour les honoraires de révision et ses compétences en la matière ne sont plus à prouvées vu l'excellent travail qu'elle fournit depuis 3 années.*

*C'est pourquoi, le Groupe Pro Grolley soutient l'engagement de la Fiduciaire Core pour la révision des comptes de l'année 2024 de la commune de Grolley. »*

La parole est donnée aux membres du Conseil général qui ne la prennent pas

**Mme Valentine Mottas** clôt la discussion de détail et passe au vote.

**Le Conseil général accepte à l'unanimité le mandat à la société Fiduciaire Core pour les comptes de l'année 2024**

---

## **7. Instruments parlementaires**

---

**Mme Valentine Mottas** donne la parole au Conseil communal pour le point 7.1.

---

### **7.1 Rapport du Conseil communal au postulat PO12\_2021-2026 pour la création d'une commission du développement durable**

---

**M. Christophe Prétet** : « Comme dit dans son rapport, le Conseil communal souhaite maintenir et développer la commission existante déjà à Ponthaux, donc déjà intégrée dans ses travaux de fusion. On sollicite un peu de patience, cette commission continuera à vivre et à être développée en accord aussi avec les Autorités de Ponthaux. »

**Mme Valentine Mottas** remercie le Conseil communal pour son intervention et donne la possibilité aux postulants de s'exprimer.

**M. Benoît Schaller-Mottas** : « Le groupe Grolley pour tout-e-s auteur du postulat a pris connaissance du rapport du Conseil communal ainsi que de sa proposition qui nous convient parfaitement et remercie le Conseil communal pour son travail et souhaite que la commission soit effectivement active le plus vite possible, dès la fusion. »

---

## **8. Divers**

---

**M. Benoît Schaller-Mottas** : « J'ai effectivement une question, tout d'abord, des remerciements à adresser au Conseil communal concernant l'accueil extrascolaire qui va ouvrir ses portes durant les vacances d'automne du 21 au 25 octobre soit la 2<sup>ème</sup> semaine.

En tant que membre du Conseil des parents, j'ai pu recueillir de nombreuses réactions positives de la part des parents de l'école de Grolley concernant cette ouverture. Un grand merci au nom du Conseil des parents pour cette ouverture de l'AES. Néanmoins, il y a deux petites remarques qui ont été faites :

1. L'annonce de cette ouverture a été faite au mois de septembre, début septembre certes, mais il est extrêmement difficile pour certains parents de s'organiser dans un délai relativement court et de pouvoir prendre des vacances dans un délai aussi restreint. Il m'a été dit de la part de plusieurs parents qui devaient notamment placer les vacances pour l'année, l'année civile, pas l'année scolaire et c'est pour eux compliqué maintenant de se réorganiser avec leurs enfants pour cette ouverture qui a été annoncée relativement tard.

2. La 2<sup>ème</sup> question qui est venue de manière récurrente de la part des parents avec lesquels j'ai discuté, c'est de savoir si cette ouverture allait être rééditée pour les vacances suivantes, c'est pourquoi, je serai relativement reconnaissant au Conseil communal de communiquer sur ce point-là, dans les meilleurs délais pour informer les parents, tous les parents, notamment les parents concernés par les impératifs de vacances annuels afin qu'ils puissent savoir si l'accueil extrascolaire ouvrira notamment durant les vacances de Carnaval et les vacances de Pâques 2025. »

**M. Gianmarco Ferri :** « En effet, on a repris l'accueil extrascolaire, on a pu réaliser cette tâche communale, on a aussi pu voir comment s'organiser. Il est vrai que sur certains points on a pris du retard.

On va essayer de faire mieux, l'idée c'est quand même d'avoir des semaines de vacances dans lesquelles l'accueil va être ouverte. On va essayer de communiquer ça plus vite. »

**La parole n'est plus demandée.**

**Mme Valentine Mottas :** « *Avant de clore officiellement cette séance, je voudrais remercier, encore une fois au nom du Conseil général, M. Guillaume Rohrbasser pour son investissement très précieux à notre commune en tant que Conseiller communal ces dernières années. Mais j'aimerais surtout vous remercier tous et toutes pour le travail accompli au sein de notre jeune conseil depuis notre élection en 2021.*

*Je me réjouis que les débats se poursuivent dans les futures séances du Conseil général de la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux et que nous travaillerons ensemble avec un dynamisme encore renouvelé, dans le souci d'offrir à la population de notre commune un cadre efficient et agréable.*

**Mme Valentine** invite les personnes présentes à se retrouver à l'agape qui suit immédiatement cette séance.

La séance est close à 19h47 sous les applaudissements.

Grolley, le 2 octobre 2024/CJ

La Présidente :

La Secrétaire :

Valentine Mottas

Priska Thoutberger